



EXTRAITS DIVERS.

LA CHASSE AUX MARIÉS.—Dernièrement un élégant cabriolet, conduit par un domestique en livrée, s'arrêta tout-à-coup devant la maison de débauche anglaise située dans Marylebone-Lane; une femme d'environ 40 ans, mise avec une très grande recherche, en descendit aussitôt et fit prier l'inspecteur de lui accorder quelques instants d'entretien: "Monsieur, lui dit-elle, dès qu'elle fut seule avec lui, je possédais un revenu annuel de 3,000 liv. st. (75,000 fr.); je suis libre, et je veux épouser un employé de la police; mais je dois vous l'avouer, ajouta-t-elle, après l'avoir toisé de la tête aux pieds, vous ne pouvez pas me convenir, vous n'êtes ni assez grand ni assez robuste. Auriez-vous la complaisance de faire venir dans votre bureau une demi-douzaine de policemen, afin que je puisse choisir un époux?"

L'inspecteur stupéfait balbutia quelques mots d'excuse, et lui répondit qu'il ne pouvait pas accéder à sa demande.

Eh quoi! s'écria-t-elle en se levant d'un air furieux, vous vous fâchez contre moi parce que vous ne me plaisez pas? Apprenez donc, monsieur, que vous n'êtes pas heureusement le seul employé de la police; j'en trouverai facilement d'autres plus honnêtes et mieux constitués. En achevant ces mots, l'inconnue s'élança hors du cabinet de l'inspecteur, de plus en plus stupéfait, sauta d'un bon pied dans son cabriolet et cria à son cocher de la conduire au galop à la station house la plus prochaine.

UN DEVEUR DE MEDECINS.—Le docteur M..., médecin en chef de l'hôpital de..., avait convoqué chez lui la plupart des médecins de l'école pour leur communiquer une observation faite sur un sujet curieux. Les médecins étant réunis, le premier soin du maître de la maison fut de les faire déjeuner confortablement. Puis le docteur, abordant le sujet en question, annonça à ses convives qu'il vient de traiter un malade parfaitement mort entre ses mains, et dont l'opération fut, comme on le sait, méritée une attention toute spéciale. Appelant donc son domestique, le docteur lui ordonna d'aller chercher le dit foie, qui était déposé à la cave. Mais voilà qu'à ces paroles le pauvre diable se met à pâlir d'une façon singulière, et répond en balbutiant que le foie demandé n'est plus à sa place. Le docteur, fort étonné, demande ce qu'il est devenu... lorsque l'air d'anxiété de tous les convives, qui se rappellent que le déjeuner a commencé par un plat de foie sauté, indique subitement les horribles craintes qu'ils éprouvent, craintes qui se réalisent bientôt par l'explication suivante: le chef de cuisine, voyant arriver plus de monde qu'il n'en attendait, avait pensé devoir préparer un plat supplémentaire, et comme il n'avait pas été prévenu par son maître, il croyait avoir mis la main sur un magnifique foie de veau.

Nous savions bien que Molière avait accordé aux médecins le droit de tuer leurs malades; mais les manger, après les avoir tués, passerait toute permission.

—Le couronnement du roi de Danemark aura lieu le 28 juin prochain dans l'église de Frédéricsholm; Frédéricsholm est un ancien château situé à une très-courte distance de Copenhague.

—Les journaux anglais dont les noms suivent ont acquitté, pour droits sur les annonces, dans une année, à partir du 5 janvier 1838 jusqu'au 5 janvier 1839, savoir: Le Times, qui, dans cette année, a fait timbrer 3 millions 650,000 feuilles de papier, 11,238 liv. 3 shillings; le Morning Herald, 1 million 925,000 feuilles timbrées, 4,796 liv. 9 sh. 6 deniers; le Morning Chronicle, 3,610 liv. 6 deniers sterl.; le Morning Post, 3,191 liv. 6 sh. 6 deniers sterl. Ensemble, 24,345 liv. 10 sh. 6 deniers sterl. de droits perçus sur les annonces de quatre journaux.

—On écrit de Florence: "Le nouvel opéra Gioacchini da Brogida, paroles et musique du prince Joseph Poniowski, fait maintenant le sujet des conversations de toute la capitale. Cet opéra a été représenté deux fois avec le plus grand éclat, et a fait une sensation extraordinaire. Le prince J. Poniowski, son frère et la princesse Elisa, sa femme, ont chanté les premières parties. L'année dernière, le talent musical de cette famille princière s'était fait connaître dans les salons de Vienne, de Paris, de Londres; prochainement ces capitales auront, comme Florence, l'occasion d'admirer cette magnifique musique."

INDE.—Les lettres de Lahore représentent le Penjab comme en proie à la plus déplorable anarchie. L'héritier présomptif, No-Nehal-Singh, avait fait assassiner Chyte-Singh, le ministre favori du vieux Maharajah. Quoique avait le malheur d'inspirer le plus léger ombrage à ce tyran ou à son favori, Kiaz-Singh, était égorgé ou plongé dans un cachot. Un pareil état de choses ne saurait être toléré. Il faudrait nécessairement que le gouverneur général de l'Inde avisât au moyen de donner un successeur au vieux lion du Penjab. (Sun.)

—On écrit de St. Brissac, à l'Echo de la Nièvre: "Un jeune enfant en gardant des moutons près des ruines de l'ancien château de St. Brissac, a remarqué dans le mur d'une tour un sac de peau qu'il a tiré à lui, et aussitôt il en est tombée une pluie de pièces d'or; l'enfant en a rempli son mouchoir de poche qu'il a emporté chez ses parents, sans se douter cependant qu'il venait de faire une précieuse découverte. Bientôt le bruit s'est répandu qu'un trésor avait été trouvé dans les ruines du château; plus de trois cents personnes sont accourues, et beaucoup de poches ont été remplies. On assure qu'une femme a trouvé un coffret en fer qui contenait des bijoux précieux. Les pièces de monnaie datent presque toutes des quinzième et seizième siècles.

Ce trésor, d'après la loi, appartient pour moitié à celui qui l'a découvert, et pour l'autre moitié au propriétaire du fond; et les personnes qui, sans droit, ont ramassé des pièces, ont été appelées devant le juge de paix du canton, afin de les restituer."

—Un crime atroce vient d'être commis à La Villette. Des marins, travaillant sur le port du canal de La Villette, se rendaient à leurs travaux lorsqu'ils arrivèrent près du pont de Flandres, ils virent un trainé de sang; cet indice, comme on doit le penser, éveilla leur attention, et ils suivirent les traces. A peine eurent-ils fait quelques pas qu'ils aperçurent au milieu d'une mare d'eau un cadavre tout ensanglanté. Fort effrayés par cette découverte horrible, ils coururent en toute hâte prévenir le commissaire de police de La Villette, qui revint avec eux, et fit aussitôt retirer le cadavre de la fange. C'était le corps d'un enfant de dix à douze ans, proprement vêtu, et portant sur sa poitrine une médaille d'encouragement.

coups de poignard. Près de lui a été trouvée une toupie, et à cinquante pas plus loin sa ceinture.

—Une découverte assez extraordinaire vient d'avoir lieu sur le territoire de Differdange, dans le grand-duché de Luxembourg. En creusant dans un ravin, au milieu d'un bois, des paysans ont trouvé une défense d'éléphant de dix pieds de longueur et grosse à proportion, et les vandales, pour l'emporter plus facilement sur un tombeau trop petit, ont scié cette pièce en trois morceaux. L'ivoire est de toute beauté et parfaitement conservé.

—Le cadavre du jeune enfant trouvé dans des fossés de La Villette, n'a point encore été reconnu, et comme il était à craindre que la décomposition ne permit pas de constater plus tard une identité qui seule peut mettre sur la trace des coupables, M. le juge d'instruction Garnier du Bourgneuf a commis M. Gannal pour procéder à l'embaumement.

Cette opération, qui vient d'être pour la première fois ordonnée par la justice criminelle, a eu lieu hier dans une des salles de la Morgue. Elle consiste dans une simple injection faite par les carotides, et elle a été terminée en moins d'un quart d'heure.

Le cadavre de la victime pourra ainsi rester déposé jusqu'à ce que l'individualité ait pu être constatée.

—L'auteur longtemps célèbre des romans d'Évelina et de Cecilia vient de mourir à Londres, dans sa quatre-vingt-huitième année. Miss Burney avait depuis longtemps changé son nom pour celui de Mme d'Arbly. Elle était veuve du lieutenant-général Prichard, comte d'Arbly.

—On lit dans le Courrier français: "La cour fait la guerre aux habits noirs; on n'entre plus au château qu'en costume et en culotte courte. Au dernier bal de M. le duc d'Orléans, beaucoup de députés avaient endossé l'habit brodé d'argent, qui était le costume parlementaire sous la restauration. On remarquait cependant quelques membres en habit de ville."

—Dernièrement est mort à Agen le père Pères, ancien oratorien et substitué du procureur-général près la cour royale de cette ville sous l'empire. M. Pères professait pendant plusieurs années les mathématiques et la physique au collège de la Trinité de Lyon.

—Il est l'auteur du livre de quelques pages, intitulé Comme quoi Napoléon n'a jamais existé. Ce spirituel opuscule, publié sans nom d'auteur il y a trois ans, a été réimprimé plusieurs fois et traduit en plusieurs langues. M. Pères laisse après sa mort plusieurs manuscrits, entre autres des études très curieuses sur l'Apocalypse.

—Un jeune orientaliste distingué, M. Loiseleur de Longchamps, vient de mourir à l'âge de 30 ans.

TOSCANE.—Le grand duc de Toscane a signé l'ordonnance par laquelle il accorde à la société qui est représentée par MM. P. Senn et Ce., de Livourne et Emmanuel Fezzi de Florence, l'autorisation d'établir un chemin de fer de Livourne à Florence, d'après le projet fait par M. Stephenson de Liverpool et approuvé. Les travaux doivent être commencés le 1er juillet prochain. Dans le courant de l'année 1839, le nombre des voyageurs qui ont passé par notre ville sur les bateaux à vapeur s'est élevé à 24,150.

HONGRIE.—Le 2 mai est le jour fixé pour la clôture de la diète de Hongrie; aussi les états ont-ils été invités par un rescrit royal à hâter leurs travaux. Le couronnement de l'impératrice Anne, en qualité de reine de Hongrie, est remis à l'année prochaine, où se place la fête séculaire du couronnement de l'impératrice Marie-Thérèse. Dans ces derniers jours, la chambre des magnats s'est occupée sans interruption des affaires religieuses. Les deux chambres ont échangé plusieurs messages concernant cet objet, sans toutefois parvenir à aucun résultat définitif. (Gazette d'Augsbourg du 24 mars.)

ACROSTICHE.—Une boîte d'or qu'a reçue, il y a peu de temps, Mlle Rachel renfermait un riche bandeau incrusté de six pierres précieuses, et dont les six premières lettres forment l'acrostiche du nom de cette tragédienne. On trouve aussi dans cette combinaison ingénieuse le nom des principaux rôles de l'actrice; voici cet acrostiche:

Zozane — Zéphir.
Vénétable — Vénérabile.
Camille — Cornaline.
Hermione — Hématite.
Emilie — Émeraude.
Féodice — Fapis-Lazulli.

RECONTRÉ EFFROYABLE EN MER.—Le navire Oceanus, capitaine Courne, arrivé mercredi soir à New-York, était parti du Havre le 30 mars. Le 3 avril, au moment où il atteignait l'embouchure de la Manche, par un fort vent arrière et une nuit obscure, il vint en contact avec la goélette Catherine de Bordeaux. Le choc fut si rude que celle-ci sombra immédiatement, et tout fut englouti à l'exception d'un seul homme qui fut hâlé à bord de l'Océanus où il se trouve maintenant. (Courrier des États-Unis.)

PERFECTIENNEMENT IMPORTANT DE LA NAVIGATION A LA VAPEUR.

Une expérience a été faite avec succès, au Pecc, en présence d'une commission de l'Institut, d'un nouvel appareil destiné à appliquer la puissance de la vapeur à toutes sortes de navires. L'importance de la découverte nous a déterminés à prendre de plus amples renseignements sur une invention qui occupe probablement l'avenir, et qui appartient à la France. Déjà, grâce aux recherches patriotiques et à l'autorité européenne de M. Arago, nul pays ne peut plus revendiquer la première application de la vapeur à la navigation, tout ce qui existe en ce genre n'étant que des imitations du bateau construit sur la Saône en 1782 par feu le marquis de Jouffroy. Il a fallu 60 ans pour que justice fût faite à cet inventeur; c'est une raison pour que nous prenions date du premier perfectionnement essentiel qui surgit aujourd'hui parmi nous dans cette branche d'industrie. Le fils, l'élève du premier inventeur, marchant sur les traces de son père, a entrepris de résoudre un problème déjà vingt fois inutilement poursuivi, celui de remplacer l'appareil des roues à palettes par un mécanisme plus économique et applicable à tous les vaisseaux. Partant de cette idée fort simple que la nature, plus habile dans ses créations que l'homme dans ses copies, n'a jamais doué les animaux nageurs de rames agissant circulairement, et par une motion continue, M. de Jouffroy s'est proposé d'imiter le plus possible l'appareil des palmipèdes, et son navire est une sorte d'automate qui se meut sans produire, à la surface du fluide environnant, plus d'agitation ou de remou que ne le fait un oiseau ou un martin-pêcheur.

La goélette de même modèle, destinée à une navigation transatlantique, que les curieux peuvent voir sur la Seine, a 64 pieds de longueur, 16 pieds 1/2 de largeur, 7 de tirant d'eau, et jauge environ 120 tonneaux. Son aire de résistance est de 10

mètres carrés, et pour naviguer en mer à l'aide des roues à palettes en usage, ce bâtiment exigeait une force motrice de 77 chevaux-vapeur. Or, la force employée dans les expériences n'a été que de 15 chevaux. Le navire a remonté facilement le courant de la Seine, et sa vitesse propre reconnue a été de 10 à 11 kilomètres par heure. Cette vitesse pourra être aisément portée, en mer, à 15 et même 16 kilomètres; et dans ce cas la dépense de combustible sera à peine moitié de celle des bâtiments à roues de même grandeur. Ajoutons que le procédé de M. de Jouffroy laisse aux bâtiments tous les avantages de leur port, de leur voilure, et n'embarasse ni le pont ni les manœuvres; qu'il n'est plus besoin de construire des navires d'une forme particulière, mais seulement d'installer le nouvel appareil à bord des navires qui existent, sans les priver d'aucunes de leurs qualités.

La théorie sur laquelle l'inventeur de ce nouveau procédé s'est appuyé nous a paru fort ingénieuse; mais son appréciation n'est pas de notre ressort; c'est aux savants de l'Académie à juger, et ce jugement sera d'autant plus imposant pour l'opinion publique, que la commission se compose de MM. Arago, Segnier, Poncelet et Ch. Dupin. Pour nous, il nous suffira d'avoir indiqué ce nouveau moyen de navigation à vapeur, à l'attention de ceux qui s'occupent de cette grande branche industrielle. En ce moment où nos principales villes maritimes se mettent pour ainsi dire en concurrence pour établir de grandes lignes de navigation avec l'autre hémisphère, et où le gouvernement lui-même se dispose à en enrichir le pays, nous pensons qu'il serait convenable d'examiner consciencieusement le moyen nouveau, qui paraît présenter des conditions de supériorité. —(Commerce.)

QUEBEC: SAMEDI, 23 MAI 1840.

Nous donnons la suite des nouvelles apportées par le British Queen.

QUESTION DE LA FRONTIÈRE.—Des lettres particulières apportées par le British Queen font mention d'un bruit d'après lequel l'Angleterre consentirait à payer au Maine une somme de £250,000, en par lui renonçant à ses prétentions sur tout ou partie du territoire en litige. Des bruits semblables avaient été signalés par les journaux de Londres une semaine avant le départ de ce paquebot, mais ils ne paraissent avoir aucun fondement solide. Un autre bruit est que la question devait être soumise à l'arbitrage des rois de France, de Belgique et de Prusse. On aura probablement bientôt de Washington quelque chose de décisif à ce sujet.

DECLARATION DE GUERRE CONTRE LA CHINE.—Le San publie la pièce suivante adressée aux commissaires remplissant les fonctions de lord grand-amiral du royaume-uni d'Angleterre et d'Irlande et des possessions anglaises d'outre-mer, qui est ainsi conçue:

"Attendu que nous avons dû prendre en sérieuse considération les procédés injurieux de certains officiers de l'empereur de la Chine à l'égard de quelques-uns de nos officiers et sujets, et attendu que nous avons donné des ordres pour que satisfaction et réparation de ces procédés soient demandées au gouvernement chinois, et qu'il est nécessaire, pour obtenir les dites satisfaction et réparation, que les vaisseaux et les cargaisons nous appartenant à l'empereur de la Chine et à ses sujets soient saisis et retenus sous bonne garde; et si cette satisfaction et réparation était refusée par le gouvernement chinois, les dits vaisseaux et cargaisons déjà détenus seraient confisqués et vendus, pour le montant de ces ventes être appliqué de la manière que nous indiquerons ultérieurement.

"En conséquence, après avoir pris l'avis de notre conseil privé, nous avons ordonné et ordonnons à tous les commandants de nos bâtiments de guerre de saisir et de conduire dans les ports de nos possessions tous navires, vaisseaux et marchandises appartenant à l'empereur de la Chine, ou à ses sujets, ou à toutes autres personnes habitant un des pays, territoires ou possessions de la Chine; et dans le cas où les dites satisfaction et réparation seraient refusées par le gouvernement chinois, de porter ce refus dans toute cour d'amirauté d'Angleterre et de nos possessions coloniales, de prononcer sur les captures, prises et saisies de tous les vaisseaux, navires et marchandises chinoises, faites par nos bâtiments, suivant les termes du droit des gens et d'après les règles des lois de l'amirauté anglaise, et de les juger en dernier ressort.

"En témoignage de quoi nous avons voulu que le grand sceau de notre royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande fût apposé sur les présentes que nous avons signées de notre main royale. "Donné en notre palais de Buckingham, le quatrième jour d'avril de l'année de N.-S. 1840 et de notre règne la troisième. VICTORIA."

DEUX SICILES.

Les journaux de Marseille du 25 avril publient la circulaire suivante du consul de France à Naples, adressée à M. Miegé, agent des affaires étrangères, et communiquée par la chambre de commerce: "Naples, 18 avril 1840.

"Monsieur le consul, "J'ai l'honneur de vous prévenir que les tentatives faites pour concilier le différend survenu entre les cours de Naples et de Londres ayant jusqu'à présent échoué, M. Temple, ministre d'Angleterre, a donné ordre hier aux bâtiments de guerre anglais de l'Ellerophon, vaisseau à trois ponts, le brick le Jaseur, le steamer la Hydra, de commencer les mesures de représailles et de saisir les bâtiments naviguant sous pavillon napolitain, lesquels seront gardés en gage à Malte. La Hydra croise dans ce moment, à cet effet, à l'entrée du golfe de Naples.

"Vous savez, monsieur le consul, que vous pourriez être dans le cas de donner des garanties de propriétés françaises à des marchandises expédiées sur des bâtiments napolitains. Toutefois, ces garanties, qui empêcheraient la confiscation des marchandises, ne feront pas que le bâtiment ne soit pas saisi. "Si vous avez dans votre port des navires napolitains prêts à partir pour l'Afrique, par suite de marchés passés avec le gouvernement français pour l'approvisionnement de notre armée, vous n'aurez qu'à leur donner des certificats de propriété du gouvernement français, et faire viser ces certificats par le consul anglais de votre résidence; il est convenu avec M. Temple que l'amiral anglais les laissera passer.

"Signé: Vicomte d'HAUSSONVILLE." —Le Sud du 25 annonce aussi le commencement des hostilités de l'Ellerophon, le Jaseur et la Hydra étaient déjà dans le golfe de Naples et donnaient la chasse à tout navire sous pavillon napolitain. Quelques navires napolitains avaient déjà été capturés, car l'Hydra avait à son bord des marins de cette nation.

L'embargo avait été mis à Malte sur tous les navires napolitains. On ne laisse passer que ceux qui sont chargés pour compte du gouvernement français. L'escadre anglaise, forte de trois vaisseaux et une corvette, attendait dans le port de Malte des ordres ultérieurs.

FRANCE.

—On assure à la Bourse que le gouvernement anglais offre des lettres de marque aux armateurs français qui voudraient prendre part, pour leur compte, à la guerre contre la Chine. On ajoutait que déjà quelques riches capitalistes de la Chaussée-d'Antin s'étaient entendus à l'effet de former une association qui profiterait du bon vouloir que témoigne en cette circonstance le ministère de lord Melbourne.

—La discussion de la loi relative à la conversion des rentes 5 1/2 s'est terminée le 24 avril. La chambre l'a votée à la majorité de 208 voix contre 163.

—Le vote est un événement. La chambre a décidé à la presque unanimité, que la conversion des rentes n'aurait lieu qu'en rentes 4 1/2 p. 100.

—La proposition de M. de Remilly a été prise en considération par la chambre des députés, du consentement du ministère qui lui a donné son adhésion.

—Le ministère a obtenu un vote d'adhésion considérable dans la chambre des pairs, sur la question des fonds secrets.

—Une pétition, présentée à la chambre des députés, a demandé que les cendres de Napoléon fussent réclamées à l'Angleterre et mises au pied de la Colonne-Vendôme. La chambre a renvoyé unanimement la pétition au président du conseil, et l'on assure que M. Thiers s'est résolu à satisfaire ce grand vœu national.

—On dit que la reine des Belges est assez gravement indisposée, et que le roi Léopold est reparti immédiatement pour Bruxelles.

ORDONNANCE DU ROI.—L'amnistie accordée par notre ordonnance du 8 mai 1837 est étendue à tous les individus condamnés, avant la dite ordonnance, pour crimes et délits politiques, qu'ils soient ou non détenus dans les prisons de l'état.

—L'amnistie du 8 mai 1837 n'a pu être appliquée à un certain nombre d'individus condamnés par les cours d'assises de l'Ouest, qui avaient agi sous l'influence plus ou moins directe des désordres dont cette partie du royaume a été le théâtre en 1832, mais qui avaient été déclarés coupables de crimes communs. Ces condamnés avaient déjà, depuis 1837, été l'objet de divers actes de clémence: S. M. a voulu signaler le mariage de son second fils par de nouvelles grâces. Sur 57 condamnés de l'Ouest, encore détenus dans les bagnes ou dans les prisons du royaume, le roi en a rendu 46 à la liberté, en maintenant seulement à leur égard la mise en surveillance; 11 ont obtenu des réductions ou des commutations de peine; aucun ne reste dans les bagnes. (Moniteur.)

—On lit dans la Gazette des Tribunaux: "M. le préfet de police, informé officiellement lundi qu'un nommé Hosé-Jean Lévis, originaire des États-Unis d'Amérique, qui s'était sauvé de Philadelphie emportant une somme de plus de 4 millions de francs à la maison de banque Schuyllkill, dont il était le caissier, était présumé s'être réfugié en France et s'être dirigé sur Paris, donna les instructions les plus précises pour que la trace de ce voleur millionnaire pût être trouvée le plus promptement possible. Dès le soir même, la police de sûreté découvrit qu'Hosé-Jean Lévis, arrivé la veille de Bordeaux, était retenu rue Feydau, n. 3, dans un appartement plus que modeste, au lieu de faire de la dépense, il vivait avec beaucoup de parcimonie, sans doute pour écarter les soupçons.

"Un mandat d'amener et de perquisition fut immédiatement décerné, et mardi, à cinq heures du matin, M. Gilles, commissaire de police aux délégations, le chef du service de sûreté et une brigade d'agents se transportèrent rue Feydau, n. 3, où Hosé-Jean Lévis fut saisi sur lit.

—La perquisition à laquelle procéda le commissaire de police en présence de l'infidèle caissier, qui, bien qu'entendant pas un seul mot de français, avait compris instinctivement l'objet de cette visite matinale, a procuré la découverte et la saisie de la plus grande partie de la somme soustraite, ainsi que des papiers, bordereaux, comptes-courants et correspondances relatifs à des opérations énormes.

"Hosé-Jean Lévis a été écroué au dépôt, et l'avis de son arrestation a été immédiatement donné à l'ambassade américaine."

AFRIQUE FRANÇAISE.

Arzew, 17 avril 1840. "J'ai à vous communiquer des nouvelles de l'intérieur et de la côte. Abd-el-Kader a quitté brusquement Miliana pour se porter au camp de Mustapha-Ben-Thamy qui occupe, comme vous le savez, l'excellente position du colinet du Sig et de l'Alhabra, à environ douze lieues d'Oran et cinq lieues du littoral. L'émir était occupé à organiser sa défense dans la province d'Alger. Toutes les troupes françaises sont mises à prix; des lettres violentes ont été répandues dans toute la régence, et la guerre sainte est proclamée avec plus de fanatisme que jamais.

Kaddour-Behcir, ce fameux chef des Haïjutes, doit commander un corps d'environ 3,000 chevaux dans le rayon d'Alger; il a pour instructions spéciales de nous suivre pas à pas, et de refuser toute rencontre douteuse.

Le kaïd des Aïssa est chargé de nous opposer de front, quelquefois, une résistance calculée sur les ordres ultérieurs de l'émir et le mouvement des autres provinces. Des ordres sévères étant donnés pour l'évacuation de Miliana, c'est dans cette direction que nous devons être le plus vigoureusement harcelés, afin de donner le temps de tout enlever de la ville sainte. Le kaïfa de Miliana, qui est tombé en déroute depuis le combat de Oued-Lalleg, n'a conservé qu'un faible commandement. L'émir a promis aux tribus de ce pays qu'il viendrait en personne battre le prince royal; mais je peux vous certifier qu'il ne nous rencontrera jamais sur ce point.

La province d'Oran fixe toute l'attention d'Abd-el-Kader, et comme il y règne véritablement, comme toutes les tribus y partagent sa haine pour le prince chrétien, c'est dans cette province qu'il est tout puissant.

Le kaïd Bon-Hameidi a reculé ses postes vers l'Ouest, pour soulever les populations kabyles. Ce chef est chargé de toutes les opérations qui se rapportent au cercle de Tlemcen. Par ce mouvement la route d'Elmeria n'est plus coupée.

Le Djerid. Le cheick-el-arab Ben-Gannah a remporté le 24 mars une victoire éclatante sur les troupes d'Abd-el-Kader: un des bataillons réguliers de l'émir a été complètement détruit; trois dra-peaux, deux pièces de canon, deux tambours, cinq cents fusils, un grand nombre de chevaux et tous les bagages de l'armée de Ben-Azzou sont tombés entre les mains de notre Kaïfa. Cinq cent têtes des partisans d'Abd-el-Kader ont été coupées, et, en attendant de constater sa victoire, Ben-Gannah a envoyé les oreilles droites de ces têtes à M. le général Galbois.

"Cet événement a une importance immense. Pour la première fois, depuis dix ans, un chef institué par nous marche seul contre les troupes d'Abd-el-Kader et obtient sur elles un succès constant. Désormais le petit désert nous appartient. Ben-Gannah, soutenu par nos troupes qui vont se rapprocher des Portes de Fer, soumettra toutes les tribus du Djerid et appellera Tedjini, qui se refuse de reconnaître l'émir.

"L'envoi à Votre Excellence le drapeau du bataillon régulier d'Abd-el-Kader et celui de la cavalerie. Je la prie de mettre aux pieds du roi les trophées de la première victoire d'un des sujets arabes de S. M. Ben-Gannah mérite une félicitation récompense; je demande le grade d'officier de la Légion d'Honneur pour ce chef qui vient de montrer dans le désert la croix qui lui a été accordée il y a huit mois.

"La victoire de Saïsons, remportée à l'entrée du désert, à quarante lieues de Constantine, ouvre heureusement la campagne. Dès que le temps le permettra, je passerai le petit Atlas, et l'armée du roi obtiendra encore, j'en ai l'espoir, de nouveaux succès.

"Le maréchal gouverneur-général, VALÉRIE."

Nos journaux et correspondances de Montréal d'hier, sont arrivés par le Canadian Eagle, mais nous n'apprenons rien d'important.

CANAL DE WELAND.—Nous apprenons d'autorité, dit le Courrier de Montréal d'hier, que les fonds nécessaires pour commencer les améliorations sur cet important ouvrage seront avancés immédiatement par ordre de Son Excellence le gouverneur-général.

INONDATION ÉPOUVANTABLE.—Les journaux de Cincinnati annoncent que presque tout le pays sur les bords du Mississippi, depuis l'embouchure de l'Ohio jusqu'à la Nouvelle-Orléans, était inondé. On craignait que la Nouvelle-Orléans ne fût détruite.

AFFREUX OVRAGAN.—Les journaux de la Nouvelle-Orléans du 9 mai parlent d'un ouragan qui a passé sur la ville de Natchez, et en a démoli ou plus ou moins endommagé presque tous les édifices. L'air s'est rempli de briques et de grosses pièces de bois, et même des charrettes à bœufs ont été enlevées et jetées à cents pas du lieu où elles étaient. On ne sait combien de personnes ont péri dans ce désastre, mais de quinze à vingt cadavres avaient déjà été retirés des ruines, et les fouilles se continuaient. Les rues étaient remplies et obstruées par des piles de débris, et le fleuve couvert de débris de maisons et de bateaux.

Une soixantaine de bateaux plats qui se trouvaient dans le port furent arrachés du rivage et coulés à fond. Le bac entre Natchez et la rive opposée fut chaviré et coulé bas, et toutes les personnes à bord se noyèrent. Le bateau à vapeur Huds fut aussi chaviré et coulé bas, et tout son équipage péri; ainsi que presque tout l'équipage du bateau à vapeur la Prairie, qui eut sa chambre sur le pont entièrement enlevée.

En laissant Natchez, l'ouragan suivit le cours de la rivière environ 8 miles. Le palais de justice de Vidalia fut renversé et le juge de paix tué. Les arbres des deux côtés de la rivière ont été déracinés ou dépeuplés de leurs branches. Le dommage fait aux récoltes est immense; quelques plantations ont été privées de toutes leurs clôtures, et sur d'autres il n'est pas resté une canne debout.

Le vaisseau de S. M. l'Atoll, qui s'était séparé du Saphire dans le détroit de Canseau, est monté jeudi soir, avec le reste du 67<sup>e</sup> régiment, qui va remplacer le 15<sup>e</sup> à Chambly, ce dernier devant s'embarquer sur les mêmes vaisseaux pour l'Europe. Le 11<sup>e</sup> est descendu au-dessous de Sorel et des Trois-Rivières et s'est embarqué sur l'Atoll, qui fera voile au premier vent favorable. Il prendra en passant à la Rivière du Loup le détachement qui était stationné à Madawaska.

NAUFRAGES.—Il ne paraît que trop certain que le Chippewa, capitaine Miller, chargé de marchandises pour Montréal, a péri dans la tempête où il avait été vu luttant contre le vent et les flots à la Malbaie (Gaspé). Un beau vaisseau neuf, aussi chargé de marchandises, mais dont on ne connaît pas le nom, a été jeté à la côte près du cap Rosier, s'est mis en pièces, et tout ce qu'il y avait à bord a péri, excepté le capitaine et un jeune mousse.

Un autre navire, sur lest, a été vu échoué à la Malbaie (Gaspé). Le capitaine Richards, du Braylla, rapporte avoir vu en mer une grande barque sur le côté, n'ayant personne à bord, et dont il a pu déchiffrer exactement le nom: il a cru que c'était un Alouin ou Abéona de Londres. Il pense que son équipage était à bord d'un navire qu'il a vu à peu de distance d'elle.

ACCIDENT DÉPLORABLE.—Le 13 du mois de mai courant, M. Etienne Durand, âgé de 32 ans, en son vivant, négociant de la paroisse du Cap. St. Ignace, s'est tué à environ soixante pas de sa demeure, arrivant de voyage, en tombant de sa voiture; on le releva mort, baignant dans son sang; il a laissé, pour déplorer sa perte, une femme, quatre enfants en bas âge et un grand nombre de parents et d'amis. Son bon cœur, son honnêteté et l'estime dont il jouissait lui font vraiment mériter le regret de tous ceux qui le connaissent. Ses funérailles ont eu lieu vendredi dernier, 15 du courant, à la suite d'un nombreux concours de parents et d'amis, tant de sa paroisse que des paroisses environnantes. —(Communiqué.)

CONSEIL SPECIAL.—Nous apprenons que les membres de ce conseil qui étaient absents lors du dernier journement, ont reçu la notification qu'il doit se réunir de nouveau à Montréal jeudi prochain, 28 mai. On parle de plusieurs mesures importantes comme devant lui être soumises, telles que le bill de judicature, l'incorporation des villes, des barrières de péage, etc. Il est probable que peu de membres éloignés de Montréal pourront assister aux affaires dans cette saison pour y assister. On regrette aussi que tous les projets d'ordonnances ne soient pas publiés en temps rassemblée avant l'ouverture de la session.

AFFAIRES DU CANADA.—LE BILL D'UNION.

Lord John Russell et sir Robert Peel, dans leurs discours à la chambre des communes le 23 mars, ont témoigné qu'ils avaient beaucoup de cœur que les habitants des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale ne fussent pas mis dans le cas de désirer de s'unir aux Etats voisins, ou d'établir leur indépendance. Quant à ce dernier point, ils peuvent se rassurer. Les limites données au Canada par le traité de 1783 lui ont interdit toute pensée d'indépendance. Il y a déjà sur le territoire cédé aux Etats-Unis par ce traité une population plus nombreuse que celle de toutes les provinces anglaises de l'Amérique Septentrionale ensemble, avec une route ouverte par la nature jusqu'au cœur du Canada, pour des armements qui porteraient des ports sur les lacs, infiniment supérieurs à tout ce que le Canada pourrait leur opposer. Un pays situé de cette manière ne peut pas être indépendant. Il serait obligé de céder en tout aux exigences de ses voisins, qui voudraient avoir le commandement du Saint-Laurent, et bien d'autres choses (car on sait combien ils sont exigeants), ou la guerre pour alternative; et pourquoi le Canada s'exposerait-il aux chances d'une telle guerre? Pour une indépendance plus onéreuse que profitable, et dont il pourrait jouir d'une manière plus large et avec la même sécurité que les Etats de l'Union américaine en devenant membre de la fédération.

Le seul danger de voir les provinces anglaises de l'Amérique Septentrionale se détacher de l'Empire britannique vient de ce côté, et malheureusement lord John Russell et sir Robert Peel augmentent ce danger en enlevant ou diminuant les avantages matériels dont le Canada jouissait jusqu'à présent, sous la protection de la Grande Bretagne, comparativement à la condition de ses voisins des Etats-Unis.

Ces avantages étaient:

- Des taxes plus légères, et un excédent de revenu disponible, d'environ £80,000 par an.
- D'être à l'abri des fluctuations d'une mesure des valeurs ou d'un moyen d'échange toujours variable, et des dérangements qui s'ensuivent dans les affaires; et de l'incertitude dans la valeur des propriétés, et des escroqueries au moyen desquelles le peuple est volé par des spéculateurs et d'innombrables associations de banque.
- D'être exempt de l'excitation continuelle produite par les élections fréquentes, et de la démoralisation qui s'ensuit parmi le peuple.

Notre gouvernement libéral et notre parlement réformiste vont changer tout cela, au moins pour le Bas-Canada, qui contient une majorité de la population des provinces anglaises de l'Amérique Septentrionale.

1. Quant aux taxes et au revenu: Voici une estimation, en nombres ronds, de la perspective que nous ouvre, à cet égard, le bill d'union des Canadas actuellement en délibération dans le parlement britannique:

Le revenu public net du Bas-Canada, en 1839, a été de £166,000, ce qui dépasse la moyenne et se réduit à

Dito du Haut-Canada	£160,000
	60,000
	£220,000

Per contra, nous avons:

- Intérêt de la dette constituée par le bill d'union, y compris les emprunts du port de Montréal et du canal de Chambly, soit
- Paiements "d'usage" au clergé, en sus du produit net du revenu des réserves, soit
- Listes civiles permanentes établies par le même bill
- Montant préssumé des charges créées par des lois maintenant en vigueur dans le Haut et le Bas-Canada

(Ces quatre articles sont ici placés dans l'ordre de priorité de paiement qui leur est assigné dans le bill.)

- Dépenses du gouvernement, en sus des deux divisions de la liste civile, y compris la police, estimées à
- Dépenses présumées de la législature

Déficit,	£30,000
----------	---------

Pour combler ce déficit et faire face aux dépenses croissantes du gouvernement, on pourra augmenter les taxes sur les importations; mais comme une bonne partie des articles taxés sont maintenant importés des Etats-Unis, surtout dans le Haut-Canada, et qu'il est impossible d'empêcher la contrebande sur une si vaste frontière ouverte, une augmentation de droits, qui n'aurait pas uniquement pour but d'améliorer les grandes communications commerciales, ne tarderait pas à diminuer et l'importation et le revenu. Nota bene: Il n'est rien alloué, dans l'estimation ci-dessus, pour l'éducation, les institutions de charité, les pénitenciers et autres objets semblables, auxquels il a été jusqu'ici pourvu à même le revenu public. L'estimation a été faite sans les documents officiels nécessaires pour qu'elle fût d'une grande exactitude; mais nous la croyons au dessous plutôt qu'au-dessus de la réalité.

2. Quant à la dette: Comme il n'est point créé de fonds d'amortissement, il faut qu'elle soit permanente, et le bill en déclare les intérêts payables par privilège, après les frais de perception, et avant la liste civile et autres dépenses du gouvernement. Il faut se rappeler que presque toute la dette a été contractée et le produit dépense dans le Haut-Canada, et qu'elle comprend toute la dette publique du Haut-Canada, dont la part qui devra être payée par les habitants du Bas-Canada, outre les intérêts annuels, sera, au moins, de quatre millions de piastres, équivalant à une taxe d'autant, à eux imposée par autorité du parlement britannique, contrairement à sa déclaration de 1778, "qu'il n'imposerait aucune taxe aux colonies de l'Amérique Septentrionale," qu'autant qu'il serait nécessaire pour le règlement du commerce, et qu'il ne serait disposé du produit "net des taxes qui pourraient leur être imposées pour cet objet, que du consentement de leurs assemblées." On peut dire, en pareille matière, que ce n'est que le premier pas qui coûte.

3. Quant aux fluctuations du moyen d'échange: C'est un mal qui s'est à peine encore fait sentir dans le Bas-Canada, mais qui sera une conséquence naturelle de la dette et du nouveau système.

4. Elections fréquentes: Le bill d'union crée des corporations électorales par toute la province, avec pouvoir d'imposer des taxes "sur les biens meubles ou immeubles, ou sur les uns et les autres," ce qui bientôt ne laissera aux amateurs de troubles, de jobs, de dettes et du gouvernement des factions, "rien à envier aux Etats-Unis," d'autant plus qu'ils auront une plus libre carrière dans le Bas-Canada, où le peuple n'est pas encore aussi bien préparé, par la diffusion générale des lumières, à se préserver des abus qui existent notablement dans les Etats-Unis. C'est sans doute comme moyen préventif que le bill d'union autorise le gouverneur à nommer les conseillers de district qui pendant trois ans auront le pouvoir de taxer "les biens, meubles ou immeubles, ou les uns et les autres," des habitants du pays, et de disposer du produit toujours sans leur consentement. C'est le second pas en violation de l'acte de 1783.

Il faut avouer que c'est quelque chose qui ressemble à une moquerie, de la part de lord John Russell, de s'emparer, par acte du parlement britannique, de presque tout le revenu provenant des taxes que les habitants du Canada paient actuellement, et puis de terminer son discours en vantant sa propre libéralité, et en se narguant d'eux en ces termes: "Ils sont libres d'employer le produit de telles taxes qu'ils jugeront à propos de s'imposer, pour l'avancement de l'éducation et le bien-être de la province." (Applaudissements.)

UN SAC A LETTRES, pour le paquebot à vapeur British Queen, qui part de New-York le 1er juin, sera expédié du bureau de la poste de Québec lundi prochain, 25 mai.

(Extraits de l'Ami du Peuple.)

Judi dernier, le nommé Portelance, charretier engagé chez M. François Chef dit Vadeboncoeur, promena en calèche plusieurs personnes de toutes les classes; le soir en allant laver sa voiture à la rivière, comme il est d'habitude, il trouva sous le coussin un portefeuille contenant 405 piastres, qu'il s'empressa de remettre fidèlement à son maître; celui-ci fit annoncer cette circonstance dans les journaux, par la voie desquels le capitaine Comeau, de la station A, de la police de Montréal, découvrit que ce devait être une somme perdue par Hugh Ferris, à qui elle fut remise hier matin et qui récompensa Portelance pour son exactitude.

Il arrive si souvent que les soupçons de pertes faites tombent sur les gens de cette classe que les officiers de la police ont cru devoir lui donner un brevet d'encouragement en lui donnant une marque particulière, sur laquelle est écrit "Edge of honesty from the Montreal Police."

MEURTRE.—Au commencement de la semaine dernière, dans le township de Rawdon, un nommé Peter Tanzy tua un nommé John Doherty, d'un coup de fusil, et fut arrêté de suite: on dit qu'il avoua le fait devant le magistrat par lequel il fut interrogé, et que ce crime est la suite de querelles de familles.

—Il y a à peine six semaines que nous enrégimentons dans nos colonnes le décès de M. Doyle; dimanche dernier les bans d'un nouveau mariage de sa veuve furent publiés à l'église paroissiale; cette dame a eu le rare avantage d'épouser et d'enterrer deux maris en un an; c'est pour la quatrième fois qu'elle se jetera dans les liens de l'hymen et elle épousa un veuf.

M. CHARLES MONDELET, dans une lettre insérée dans les journaux anglais de Montréal, réclame avec un peu plus que de la vivacité contre l'assertion contenue dans la dépêche de sir John Colborne du 6 mai 1839, qu'il s'était enrôlé dans les rangs des fils de la liberté en 1837, et avait été président du comité central permanent. Il traite cette assertion de mensonge notoire. L'Ami du Peuple répond à la lettre de M. Mondelet dans un article dont suit une partie:

"S'il ne fit pas ostensiblement partie de cette bande, il y avait une influence particulière comme membre du comité central, et il est notoire aussi qu'il fit tous ses efforts pour égarer cette jeunesse en la portant à se compromettre dans des luttes désespérées.

Quant au comité central, M. Charles Mondelet ergote sur les mots en avocat d'une mauvaise cause: il ne fut pas à la vérité président de cette association, mais il fut le bras droit de son président, c'est-à-dire membre de l'association révolutionnaire dont le siège principal était à Montréal, et les preuves ne nous manquent point, en consultant le Vindicator et la Minerve, feuilles officielles des rebelles. L'introduction de M. C. Mondelet, dans la dignité de confrère, ainsi qu'elle est consignée dans ses procès-verbaux, et l'élan qu'il donna aux travaux, sont trop précieux pour ne pas les rapporter ici.

Voici donc ce procès-verbal, pour l'instruction de nos arrière-neveux.

COMITE CENTRAL ET PERMANENT DU CONSTE DE MONTREAL.

Présidence de M. Vadeboncoeur.

Séance du 2 novembre.

Après l'ouverture de la séance Charles Mondelet, écuyer, de Montréal, fut proposé et admis unanimement comme membre du comité.

"Le comité s'occupa ensuite de la série de résolutions suivantes, soumises à sa considération par Ch. Mondelet, écr., lesquelles furent lues et agréées à l'unanimité:

"Proposé par Ch. Mondelet, écr., secondé par M. Gilbert Leduc, de Lachine:

"Résolu 1.—Que le gouvernement anglais par son injustice et son imprudence, a détruit la confiance qu'avait en lui ce pays.

"Résolu 2.—Que l'introduction de la force armée dans les campagnes, décide, de la part du gouvernement, une faiblesse que ses injustices ont produite et une disposition à effectuer, par le moyen des baïonnettes, l'asservissement du pays.

"Résolu 3.—Que ces tentatives, de la part du gouvernement, méritent l'improbation publique.

"Résolu 4.—Que le peuple de ce pays apprécie trop ses droits pour n'être pas décidé à les maintenir, et que la présence d'une force militaire au milieu des habitants du Bas-Canada, loin de les intimider, leur inspire un nouveau courage qui ne manquera pas de se déployer, si le gouvernement, en violation des lois et de la constitution, a recours à la force.

"Résolu 5.—Que les citoyens de Montréal ne voient pas avec indifférence s'augmenter en cette ville la force militaire, attendu qu'elle paraît être destinée à servir de substitut aux moyens honnêtes, mais uniques, qu'autant en le gouvernement de rétablir la paix en ce pays.

"Résolu 6.—Que les citoyens de Montréal, attachés à la cause du pays, ont vu avec indignation, le 24 octobre dernier, au moment où allait être tenue l'assemblée dite des constitutionnels, sur la Place d'Armes de cette ville, un détachement de l'artillerie royale parader par les rues d'une manière qui peut paraître formidable à ceux qui feraient volontiers cause commune avec le militaire pour parvenir à l'exécution de leurs coupables projets contre la liberté du peuple, mais qui n'intimidera jamais des hommes qui revendiquent leurs droits et qui sauront les faire respecter.

"Résolu 7.—Qu'il est plus important que jamais qu'une organisation efficace ait lieu, par tout le pays, que chaque citoyen soit prudent et circonspect, mais ferme et résolu."

Lorsque l'on pense que ces résolutions furent présentées et rendues publiques, six jours avant les troubles causés par les Fils de la Liberté, qui furent les commencements de la première insurrection, il est difficile de croire que M. Chas. Mondelet n'y ait pas été pour quelque chose, si non pour beaucoup, et ce qui doit étonner le plus, est qu'il n'ait pas été incarcéré alors.

Mais il y a quelque chose de plus précis encore sur les faits qui suivirent l'arrestation de M. Charles Mondelet, faits qu'il lui sera sans doute aussi difficile de nier que d'expliquer et qui devaient certainement justifier sinon augmenter les soupçons entretenus contre cet avocat, sur sa participation dans la révolte: dans une visite faite à son domicile on trouva et l'on saisit 4 boîtes à poudre contenant chacune deux livres, quatre moules à balles de différents grandeurs et une grande quantité de balles de plusieurs calibres, qui n'eussent pu même être pré-

sumés devoir servir à la chasse, si le propriétaire de ces instruments de destruction eût été connu comme chasseur à la grosse bête. Enfin, après son arrestation, il remit à M. de St. Ours, schérif de Montréal, une clef avec prière de la faire parvenir à Madame Mondelet; cette clef était enveloppée dans un papier écrit au crayon de la main de M. Charles Mondelet, et par lequel il priait son épouse de détruire certains papiers, dans différents endroits qu'il lui désignait; des perquisitions furent faites, mais des amis plus diligents et informés à temps avaient fait disparaître ces preuves accusatrices.

M. Ch. Mondelet prétend qu'il n'a fait que remplir le ministère de sa profession en défendant les accusés du meurtre de Chartrand, mais il nous semble qu'il a trahi au contraire les devoirs de cette noble profession qui veut avant tout la conservation de l'ordre et de la morale publics; en un mot, M. Charles Mondelet a été loin, dans cette circonstance, de se montrer ce que Cicéron voulait qu'un avocat fut: *vir bonus dicendi peritus*.

Quant à l'insinuation faite par M. Ch. Mondelet, "que son arrestation fut ordonnée par sir John Colborne pour priver les accusés d'assistance légale," elle est d'un absurde fatuité; le barreau ne se composait pas de M. Ch. Mondelet et de quelques autres avocats qui éprouvèrent le même sort; et il a été prouvé que les accusés politiques ne furent jamais privés d'assistance légale, ni que leur défense ne fut jamais étouffée devant la cour martiale même."

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

- 20 Mai.
- Barque Urania, Clark, 4 Avril de Cork, à Levey & Co. lest, 157 passagers.
  - .... Clyde, Nicholson, 1er do. de Greenock, à Gilmour & Co. do.
  - .... Richibucto, Ganson, 7 do. de Dublin, do. do.
  - .... Brick Trade, Plewes, 1er do. de Londres, à Chapman & Co. do.
  - .... Stumper, Lister, 14 do. de Dublin, à G B Symes, do.
  - .... Breeze, O'Donnell, 9 do. de Limerick, à Gilmour & Co. do. 201 passagers.
  - Navire Edmond, Dolson, 1er do. de Londres, à Pemberton, lest.
  - Barque Beaufort, Brown, 2 do. de do. à W. Price & Co. do.
  - .... Mulgrave, Edmond, 28 Mars de Londres, à Atkinson & Co. do.
  - .... Roward, Froste, 12 Avril de Hull, à H. & E. Bur-stall, do.
  - .... E. eudonia, Erice, 12 do. de Londres, pour Montréal, cargaison générale.
  - .... Cecrops, Edey, 1er do. de do. à L. Windsor, lest.
  - .... Brick Majesty, Tate, 13 jours de Cork, à LeMesurier & Co. do.
  - .... Five Brothers, McKenzie, 4 Avril de Dundee, pour Montréal, cargaison générale.
  - .... Sir W. Wallace, Tullock, 7 do. d'Aberdeen, à J. G. Heath & Co. lest.
  - .... Conférence, Adams, 8 do. de Plymouth, à Gilmour & Co. do.
  - .... Derwent, Purdy, 2 do. de Workington, do. do.
  - .... Nialo, Glen, 9 do. de Cherbourg, à G B Symes, do.
  - .... Win. & Ann, Mathews, 2 do. de Dublin, do. do.
  - .... Columbia, Fleming, 28 Mars de Londres, à Pemberton, do.

- 21.
- Navire Rainbow, Arnold, 8 Avril de Plymouth, à Chapman & Co. do.
  - Barque Fasido, Craig, 2 do. de Glasgow, à Gilmour & Co. do.
  - .... Combatant, Pearson, 1er do. de Londres, à Froste & Co. do.
  - .... Cato, Taylor, 1er do. de Plymouth, à G B Symes, do.
  - .... Hampton, Balderston, 1er do. d'Alton, à Gilmour & Co. charbon.
  - .... Hildeo, Marshall, 7 do. de Liverpool, pour Montréal, cargaison générale.
  - .... Speculator, Pope, 8 do. de Gloucester, à Atkinson & Co. do.
  - Brick Eliza Anne, Watson, 3 do. de Cork, à Chapman & Co. do.
  - .... Hero, Harrison, 12 do. de Workington, à Symes, lest.
  - .... Brown, Johns, 1er do. de Sunderland, do. charbon.
  - .... Credo, Humphreys, 10 do. d'Aberystwith, do. do.
  - .... Albion, Robinson, 16 do. de Londonderry, à R. F. Maitland & Co. charbon.
  - .... Eleanor, Potts, 16 do. de Dublin, à Pemberton, do.
  - .... Union, Spence, 1er do. de Sunderland, do. charbon.
  - Barque Wexford, Slattery, 8 do. de Ross, do. do.
  - .... Ocean, Knox, 4 do. de Waterford, à Price & Co. do. 82 passagers.
  - .... Edward, Cook, 2 do. de Portsmouth, à J. Thompson do.
  - .... George Guilford, Reed, 2 do. de Bristol, pour Montréal, cargaison générale.
  - .... Robert Watson, Elliot, 4 do. de Bristol, à ordre, cargaison générale, 13 passagers.
  - .... Joanna, Robertson, 20 Mars de Hull, à A. Gilmour & Co. do.
  - Brick Sarah Lovet, Morrill, 15 Avril de Cuba, à Heath & Co. sucre.
  - .... Goëlette St. Lawrence, Leblanc, 30 jours de Halifax, à H. J. Noud, hârens.
  - .... Esperance, Gagnon, 1er Mai de Halifax, pour Montréal, sucre, &c.

- 22.
- Navire Meteor, Brown, 6 Avril de Hull, à H. & E. Bur-stall, lest.
  - Barque Regalia, Alexander, 4 do. de Londres, à Pemberton, do.
  - .... Eudrosyne, Samerson, 2 do. de do. do. do.
  - .... Hector, Stamp, 2 do. de do. à Chapman & Co. do.
  - .... Ebor, Smith, 9 do. de Montrose, à G B Symes, do.
  - .... Wm Walker, Moon, 14 do. de Gloucester, à Atkinson & Co. do.
  - .... Amozon, Hayes, 15 do. de Waterford, à Levey & Co. do.
  - .... Apollo, Walker, 2 do. de Newcastle, pour Montréal, cargaison générale.
  - .... Bridgetown, Betty, 5 do. de Waterford, à Price & Co. do.
  - .... Eucrotia, Tucker, 1er do. de Hull, à Gilmour & Co. do.
  - Brick Mars, Younger, 7 do. de Montrose, à Sharples & Co. do.
  - .... Nelson, Waite, 15 do. de Dublin, à G. B. Symes, do.
  - .... Larpool, Stead, 30 Mars de Whithy, à Chapman & Co. do.
  - .... Northumberland, Adc, 7 Avril de L'Orient, à R F Maitland & Co. do.
  - .... Niger, Whitehead, 6 do. de Bordeaux, à ordre, cargaison générale.
  - .... Victoria, Peters, 9 do. de Leith, pour Montréal, cargaison générale.
  - .... Alex. White, Couillard, 10 do. de Liverpool, pour Montréal, cargaison générale.
  - .... Radical, Anderson, 1er do. de Sunderland, à Atkinson & Co. do.
  - .... Xenophon, Tate, 5 do. de Newcastle, à Atkinson & Co. do.
  - .... Ocean, Rich, 4 do. de Londres, à Pemberton, do.
  - .... Ocean, Lightfoot, 1er Mai de New York, do. cargaison générale.
  - .... St George, Pool, 13 Avril de Maryport, à ordre, lest.
  - .... Triton, Rees, 9 do. de Cardigan, à Pemberton, do.
  - .... Weatherley, Renison, 1er Mai de New York, à Gilmour & Co. do.
  - .... Neptune, Wallace, 44 jours de Plymouth, à Gilmour & Co. do.
  - .... Margery, Storey, 4 Avril de Newcastle, do. do.

Barque Champion, Spencer, 5 Avril de Londres, pour Montréal, cargaison générale.

(Extrait de la Gazette Officielle.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE. MONTREAL, 19 mai 1840.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur général de faire les nominations suivantes, savoir:—

William Power, écuyer, commissaire de la Cour de Requêtes pour le district de Québec, en la province du Bas-Canada, en la place de André Rémi Hamel, écuyer, dé-cédé.

Henry Carter, écuyer, pour pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique en la dite province du Bas-Canada.

Alexander Greig Fenwick, écuyer, pour pratiquer dito, dito, dito.

Melchior Prevost, gentilhomme, notaire public, pour la dite province du Bas-Canada.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL, MONTREAL, 18 mai 1840.

ORDRE GENERAL DE MILICE.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur général d'ordonner que la revue annuelle de la milice de cette province n'ait pas lieu le 29 de juin prochain.

Par ordre, PLOMER YOUNG, Dépt. Adj. Gén. Mil.

MARIAGE.

Au Cap St-Ignace, lundi dernier, par le révérend messire Edouard Parant, M. Jean-Bte. Parant, maître tonnelier, de cette ville, à demoiselle Adélaïde Sylvestre, du Cap St-Ignace.

DÉCÈS.

A Sainte-Anne de la Pocatière, le 9 du présent, M. J. Baptiste Pelletier, d'une apoplexie, qu'il a conduit au tombeau dans l'espace de trois jours. Il a laissé une épouse chérie, quatre enfants éprouvés et un cercle nombreux d'amis qui le regretteront longtemps.

Il fut bon époux, bon père, bon citoyen, sincère.

A Kamouraska, le 10 du courant, à l'âge de 19 ans dame Hénée Phaucis dite Ramond, épouse de M. Hypolite Pavin, après une longue maladie qu'elle a souffert avec la résignation que donne la vertu.

VENTES PAR LE SHERIFF.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur iceux, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charger, excepté dans les cas de Venditioni Exponas, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être filées au bureau du shériff avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de vente; les oppositions afin de conserver peuvent être filées en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'ordre, (with).

DISTRICT DE QUÉBEC.

J. et W. Jeffery contre Pierre Trépanier et Joseph Piamondon et autre.—1. Un emplacement situé au faubourg St-Jean, rue Richelieu, de 40 pieds sur 56, ensemble une maison, &c. 2. Un emplacement sis au faubourg et rue St-Vallier, de 40 pieds sur 60, avec une maison à deux étages, comprenant une boutique de tanneur, &c. Aussi, consistant—1, en un emplacement de 40 pieds sur 60—2, en un emplacement et cinq sixièmes d'emplacement de 40 pieds sur 60 par emplacement. 3. Un emplacement d'une figure irrégulière, situé au faubourg et rue Saint-Vallier, paroisse de St-Roch de Québec, avec deux maisons, dont une à deux étages, et plusieurs bassins en arrière, &c. Lot n. 1, au bureau du shériff, le 8 juin, à 10 heures; et lots 2 et 3, à la porte de l'église de la dite paroisse, le 9 juin, à 10 heures.

Henriette Lizotte contre John Smith et Pierre Millville —1. Un lot de terre située en les 1er et 2nd rangs de la paroisse Ste-Anne, contenant 6 arpents en superficie, avec la maison, &c. 2. Un circuit de terre situé en le 1er rang, contenant 2 arpents de front. 3. Un lot de terre situé au même lieu. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 9 juin, à 10 heures.

C. H. J. Duchesnay veuve François Blanchette, contre Jean Langenier, en sa qualité de curateur.—Quarante-sept lots dans le township de Trig, et trente lots dans le township de Nelson; contenant chacun 200 acres, et seront vendus par lots de trois lots à la fois. Au bureau du shériff, le 15 juin, à 10 heures.

AVIS.

CEUX qui ont des réclamations contre la succession de feu le docteur WILLIAM LIDDELL, sont requis de présenter leurs comptes, dûment attestés, d'ici au 30 du courant, au notaire soussigné, et ceux qui lui doivent, sont requis de le payer sous le même délai.

P. C. FOURNIER, Not.

L'Islet, 20 mai 1840.

AVIS.

M. M. FORSYTH & BELL sont nommés M. M. agents pour disposer des ouvrages en fer de St-Maurice et des Trois-Rivières à Québec et auront toujours un grand assortiment de poêles, tourtières, chaudières à sucre, fer en barre, &c.

MATHEW BELL.

Québec, 22 mai 1840.

BANQUE DE QUÉBEC.

LES Directeurs ayant fixé le taux du Dividende du semestre courant, on fait savoir que quatre pour cent sur le montant du fonds capital de l'Institution, seront payés, à la Banque, dès et après le LUNDI premier jour de JUIN prochain.

L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires se tiendra à la Banque le dit jour (LUNDI 1er JUIN), à ONZE heures, auxquels temps et lieu il sera procédé à l'assemblée annuelle de Directeurs, et il sera présenté à l'assemblée un état des affaires de la Banque.

Le Livre de Transfert sera fermé le 11 MAI.

Par ordre du Bureau.

NOAH FREER, caissier.

Québec, 27 avril 1840.

AVIS.

BARTHOLOMEW KONRAD AUGUSTUS GUGY, Ecuyer, Magistrat Stipendiare Inspecteur, ayant cessé d'être le Procureur ad negotia du soussigné, depuis le 31 décembre dernier, tous ceux qui ont des demandes contre le soussigné ou qui lui doivent sont par le présent avertis: de ne pas se laisser induire par de fausses représentations à traiter dorénavant avec ledit soussigné, sous le prétexte des Constitutions des Fils de Grandpère, Dumont et moitié de Grosbois sont présumés contre la Notification trompée, datée de Montréal le 29 février 1840, où ledit B. C. Augy se prétend seigneur desdits biens; et il est de plus notifié que la saisie frauduleuse qui a été récemment faite d'une partie des revenus desdits biens, n'a pas été autorisée par le soussigné, et a été faite sans aucun droit ou couleur de loi; et que le soussigné ne se tient lié par aucun reçu ou quittance donné par ledit B. C. A. Augy ou ses agents, depuis ledit jour 31 décembre dernier.

L. GUGY.

Montréal, 5 mars 1840.

A VENDRE,

UN LOPIN DE TERRE, de 3 à 4 arpents en superficie, sis près du moulin banal en la seigneurie de St-Roch des Aulnaix, avec une MAISON en bois à un étage et autres bâtiments dessus construits, dépendant de la succession de feu dame JEAN-ETIENNE CHEVALIER DUCHESNAY. Cette propriété est joliment située sur un coteau qui domine tout le village de St-Roch. Il sera donné des titres incontestables. Pour plus amples informations s'adresser à AMABLE MORIN, écuyer, notaire, sur les lieux et au soussigné.

E. B. LINDSAY, curateur.

Québec, 5 décembre 1839.

P. S.—Aussi, 1000 arpents de TERRE dans le township d'Ireland appartenant à la même succession.

E. B. L.

MAISON A LOUER.

Une grande MAISON à trois étages ci-devant la résidence de dame HENRIETTE GÉRAUD, veuve de l'honorable THOMAS DUNN, avec étables, remise, hangar à bois, cour et autres dépendances; le tout situé dans la Haute-ville de Québec, au coin N. O. des rues Saint-Louis et Ste-Ursule. Il en sera donné possession immédiatement.

S'adresser au Dr. FARGUES, ou à Wm. PRICE, écuyer, ou au notaire soussigné, rue St-Pierre.

E. D. GLACKEMEYER, N. P.

Québec, 22 novembre 1839.

A VENDRE,

MAISON ET MAGASIN A LOUER.

LA maison et le magasin n. 12, rue de St-Ursule, occupés dernièrement par Mme. BEAN. Le magasin, ayant été complètement réparé et peinturé, se trouvant dans un des lieux de la ville où il passe le plus de monde, est un poste excellent pour tout genre d'affaires. S'adresser au bureau de ce journal.

Québec, 7 mai 1840.

A LOUER,

AVEC POSSESSION IMMÉDIATEMENT OU AU 1er MAI, CETTE MAISON commode, et dépendances, appartenant au soussigné, rue Ste-Ursule, No. 15.

La maison est en bon ordre, avec des appartements pour une grande famille, et offre de nombreuses commodités.

NOAH FREER.

Québec, 5 février 1840.

Imprimée et publiée dans la Basse-ville de Québec, rue de la Montagne, N. 14, par WILLIAM NELSON, de Valenciennes, dans le comté de Québec, pour lui-même et ISABEL, MARGARET et JOHN NELSON, fils, donataires de feu leur frère SAMUEL NELSON.

23 mai 1840.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. D. BALZARETTI.

VENTE ETENDUE DE DRAPS, FUTAINES, &c.

Seront vendus LUNDI prochain, 25 courant, à DEUX heures précises, à ses chambres d'encaen:—

LES ballots suivants maintenant en débarquement de l'Erin-go-Bragh et du British Empire. Vingt-cinq caisses draps superfins et fins, de l'ouest d'Angleterre, olives, bruns, verd invisibles, couleur de vin, noirs &c.

Quinze caisses futaine, (moleskins) et autres articles.

20 mai 1840.

PAR G. D. BALZARETTI.

VENTE D'ASSUREURS.

Il sera vendu LUNDI prochain 25 du courant, à ses magasins, à DEUX heures précises:—

QUATRE ballots de marchandises débarqués dans un état avarié de l'Erin-go-bragh, Sump-ton, de Liverpool:

- M S L 1.—Une caisse indiennes à meubles
- M S L 2.—Une balle hardes, &c.
- M S L 3.—Une balle shirting blanc
- M S L 4.—Une balle shirting gris.

Québec, 25 mai 1840.

PAR J. M. FRASER & CO.

VENTE D'ASSUREURS.

Il sera vendu à leurs magasins, MARDI 26 du courant, à DIX heures précises:—

Au compte et bénéfice des assureurs:—

C B & B 1.—28 PIÈCES Beverteens

261—28 do do do

M G C 151—24 pièces baragan imprimé, n. 1

2 do do do do n. 2

2 do do do do n. 2 débarqués dans un état avarié de l'Erin-go-bragh, n. Sump-ton, de Liverpool 1.

Québec, 25 mai 1840.

PAR THOS. HAMILTON.

ENCAN DU MATIN.

BRUQUES.

Il sera vendu MARDI prochain, 26 courant, sur le quai de Gibb, à ONZE heures précises:—

50,000 BRUQUES de Brades, qui viennent d'être débarquées du Thomas Ritchie.

Québec, 25 mai 1840.

LIGNES ET FILS RETORS, &c.

LES soussignés viennent de recevoir par le British Empire, de Londres, et ont à vendre:—

- 20 balles fil à saumou de la meilleure qualité
- 5 do do à vol
- 5 do do à maquereau
- 5 do do à hareng
- 10 do do de cardonnet
- 5 do lignes à mourir.

—Aussi—

- 20 balles toiles de Dundee
- 6 do chambre de St-Petersbourg } par le Henry,
- 10 do cordes pour lit, de Dundee } par le Henry,
- 700 boîtes savon nouveau, par le Don, de Liverpool, J. M. FRASER & Co.

Québec, 25 mai 1840.

MARCHANDISES A LA MODE ET UTILES.

LES soussignés ont reçu ses emplettes du printemps de MARCHANDISES SECHES. Elles seront déballées et pourront être inspectées LUNDI prochain, et seront offertes à des prix avantageux.

CHAPEAUX de PAILLE, de Livorne et de Toscane, pour les Dames, maintenant en vente; ils seront donnés à très-bon marché, n'y ayant point de place pour eux.

E. P. WOOLRICH,

Rue St-Jean, N. 2.

Québec, 22 mai 1840.

Poudre à tirer, marchandises sèches, &c.

A VENDRE,—POUDRE F F F et Canastre, débarqué du Sea Bird, arrivé de Londres.

—Aussi—

Un assortiment général de marchandises sèches, propres à la saison, qui seront vendues à bon marché, pour clore des ventes. S'adresser à

J. C. HART,

Rue du Saut-au-M